

NHOOD

FRANCE

LUXEMBOURG

GLOBAL

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Version mai
2024

nh0od
DES LIEUX
EN MIEUX

SOMMAIRE

	Préambule	p.3
1	Garantir le respect des droits fondamentaux	p.5
	1. Engagements de Nhood et de ses fournisseurs	
	2. Mise en place d'actions de remédiation adaptées aux enjeux de durabilité	
	3. Evaluation de la maturité et de la performance des fournisseurs	
2	Adopter une conduite commerciale responsable	p.6
	1. Evaluation des fournisseurs	
	2. Encadrement des relations d'affaires	
	3. Formations et ligne d'alerte	
3	Développer des relations à impact positif avec les fournisseurs assurant la durabilité de la chaîne d'approvisionnement	p.7
	1. Echanges avec l'écosystème	
	2. Règles de fonctionnement	
	3. Assurer la maîtrise des risques	
4	Références documentaires	p.9
5	Formalisation de l'adhésion	p.9



Préambule



Nhood, opérateur immobilier mixte, est un acteur de la régénération immobilière urbaine à triple impacts positifs : sociétaux, environnementaux, économiques (People, Planet, Profit).

Son expertise recouvre les métiers de l'animation, de l'exploitation et de la commercialisation de sites mixtes, la gestion d'actifs, l'aménagement et la promotion, au service d'une vision de la ville plus résiliente, écologique, forte d'une mixité de fonctions et d'usages de proximité (commerces locaux, circuits-courts, logements, bureaux, urbanisme de transition et tiers lieux).



La maîtrise de sa chaîne de valeur est un élément majeur pour Nhood qui promeut des pratiques Achats Responsables au sein de son organisation. La société intègre naturellement cette dimension dans la sélection de ses partenaires afin d'assurer des relations commerciales avec des acteurs qui contribuent à minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favorisent les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.



La Politique Achats Responsables est basée sur les standards internationaux reconnus tels que les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et intègre des Objectifs de Développement Durable (ODD) établis par les Nations Unies.

Elle s'inscrit dans une démarche en lien avec la norme ISO 20400 sur les achats responsables.

Préambule



Cette politique a pour objectif de définir le cadre de la relation avec les fournisseurs, de présenter notamment les prérequis en matière de droits fondamentaux et de conduite commerciale responsable. Elle établit la démarche de sélection, ainsi que les engagements pris par la société en termes de suivi et d'accompagnement des partenaires.

Cette politique est indissociable du Code éthique des partenaires et des affaires, qui traduit l'ensemble des engagements pris par la société et ses co-contractants concernant les droits fondamentaux, la conduite commerciale responsable et l'utilisation du système d'alerte.

Elle s'applique à l'ensemble des achats de biens et services réalisés pour son compte propre et le compte de ses mandants. Elle vise à s'appliquer dans toute relation commerciale, qu'elle soit fournisseur ou prestataire de service.

La démarche Achats Responsables se structure autour des enjeux de Nhood, qui sont :



- **Engagement 1**
Garantir le respect des droits fondamentaux
- **Engagement 2**
Adopter une conduite commerciale responsable
- **Engagement 3**
Développer des relations à impact positif avec les partenaires

En adhérant à cette politique, le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des engagements visés, et à les appliquer auprès de sa propre chaîne de sous-traitance.



Garantir le respect des droits fondamentaux

Nhood a inscrit les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de sa stratégie d'entreprise. Ainsi, la société déploie au quotidien des actions dans le respect des droits humains et de l'environnement. Elle est engagée également en interne en formant ses collaborateurs autour des sujets climatiques, environnementaux et de responsabilité sociétale.

En tant que société agissant pour ses achats propres mais également au nom et pour le compte de mandants externes, Nhood se doit d'agir avec exemplarité. Ainsi, les processus d'achats tels qu'ils sont mis en place intègrent des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

En accord avec les dispositions inscrites dans le Code éthique des affaires et des partenaires, les engagements de Nhood et de ses fournisseurs sont les suivants :

Le fournisseur et Nhood s'engagent à respecter les lois et réglementations applicables en matière environnementale, des lois et réglementations en matière de droits humains et libertés fondamentales, notamment concernant la gestion des substances dangereuses, la pollution, la consommation énergétique, la préservation et le développement de la biodiversité et la gestion des déchets.

Engagement pour la protection de l'environnement

Le fournisseur s'engage à :

- La préservation de la biodiversité,
- L'utilisation durable des ressources (eau et énergie),
- La réduction des déchets et la mise en place de filières de traitement, incluant les déchets sur les chantiers et les sites gérés,
- La mesure de ses émissions (GES) et la mise en place d'une trajectoire carbone compatible avec les Accords de Paris.

Engagement pour la protection de l'environnement

Le fournisseur s'engage à :

- Promouvoir la santé, sécurité et conditions de travail décente, pour l'ensemble de ses collaborateurs, incluant ceux présents sur des chantiers et des sites gérés par Nhood, ainsi que les riverains avoisinants le lieu des opérations. A ce titre, il s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des principes de sécurité que Nhood déterminerait.
- Mettre en place d'une rémunération conforme aux lois salariales et en accord avec les horaires de travail,
- Lutter contre la discrimination et le harcèlement, quelle qu'en soit la forme, au sein de ses collaborateurs,

- Favoriser le droit d'association,
- Lutter contre le travail forcé et le travail des enfants au sein des opérations, que ce soit sur les chantiers ou les sites gérés par Nhood ou via un fournisseur de rang 2 ou rang suivant.

La mise en place d'actions de remédiation adaptées aux enjeux de durabilité est attendue

Par exemple, des mesures d'atténuation au changement climatique, des plans d'adaptation et de réduction à l'usage des énergies et en particulier des énergies fossiles sont requis. Des politiques et mesures de remédiation des atteintes à la biodiversité, au stress des ressources, de la prévention aux atteintes au développement social économique, à la santé et sécurité des parties prenantes sont déterminantes. Au même titre que les politiques permettant d'atténuer les risques de santé et sécurité, de discrimination, de travail forcé ou de travail des enfants.

Evaluation de la maturité et de la performance des fournisseurs

Des diligences sont effectuées auprès des fournisseurs et candidats quant à la mise en œuvre des engagements mentionnés dans cette section. Cette évaluation prend la forme d'un questionnaire et d'une vérification documentaire. En lien avec ces diligences, les fournisseurs s'engagent à transmettre à Nhood tout document et information qui lui seraient demandés directement ou au travers d'un prestataire de service habilité.

Nos principes de sélection des fournisseurs de Nhood intègrent notamment des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies au sein des processus de sélection, notamment :

- ODD 3 - Santé et Bien-être
- ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ODD 7 - Energie propre et d'un prix abordable
- ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ODD 10 - Inégalités réduites
- ODD 12 - Consommation et production responsables
- ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 - Vie terrestre
- ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces

Des analyses peuvent être réalisées durant la relation commerciale. A l'issue de ces vérifications, des plans d'actions ou mesures de remédiations pourront être proposés au fournisseur, dans une logique de progression, hormis en cas de manquement grave.

Adopter une conduite commerciale responsable

L'éthique est au cœur des actions de Nhood qui conduit les relations commerciales avec le sens des responsabilités et choisit ses partenaires avec exigence. Au sein de l'entreprise, c'est la Direction Ethique et Compliance qui est garante des processus de compliance.

Le Code éthique des affaires et des partenaires fixe les engagements mutuels applicables aux parties, qu'elles soient participantes à un appel d'offres ou partenaires de Nhood et de ses mandants.

Ainsi, Nhood et ses fournisseurs adoptent les engagements suivants :

Une conduite commerciale responsable, c'est-à-dire :

- Le respect des principes de concurrence, d'équité et de clarté avec les parties prenantes.
- La préservation de la communication des informations confidentielles et sensibles.
- Le strict respect des obligations légales contre la corruption : nous mettons en œuvre le dispositif de contrôle de l'intégrité des tiers, prévu par la Loi dite « Sapin 2 ».
- Le respect des obligations réglementaires, parmi lesquelles l'obligation de vigilance vis-à-vis de nos prestataires.
- Une transparence totale concernant les situations de conflits d'intérêt. Toute situation de conflit d'intérêt doit être déclarée en amont afin de lever le doute. Nous proscrivons les relations d'affaires où des intérêts personnels influeraient sur la relation professionnelle.
- L'application des règles anti-blanchiment, financement du terrorisme et des sanctions & embargos.
- Un correspondant Tracfin, ou équivalent suivant la réglementation en vigueur dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, déclaré au sein de son équipe, lorsque l'activité de la société est soumise à cette obligation.
- Le principe de neutralité adopté par Nhood s'oppose à ce que de façon volontariste, elle participe à des achats au bénéfice de partis politiques ou de mouvements religieux.
- Des systèmes de protection des données à caractère personnel conformes au RGPD.

L'évaluation des fournisseurs

- Dans le cadre de la Loi dite « Sapin 2 », des évaluations de risque permettant de sécuriser les relations d'affaires avec nos prestataires sont mises en place. Ces contrôles se déroulent à l'aide de questionnaires, de documents et de bases de données externes.

- A ce titre, les prestataires et fournisseurs s'engagent à fournir à Nhood tout document et informations permettant de conduire ces diligences directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers agréé pour ce faire.
- Ces évaluations peuvent être renouvelées au cours de la relation d'affaires.
- Nhood est disposé à partager les résultats de ces évaluations et à répondre positivement aux exigences similaires de nos fournisseurs le cas échéant.

L'encadrement des relations d'affaires

- La sécurisation de l'exécution des marchés est encadrée au moyen de clauses contractuelles spécifiques. Elles prévoient le déroulement d'un audit des pratiques mises en place par le fournisseur pour s'assurer qu'elles sont conformes aux dispositions du Code éthique des partenaires et des affaires.

Les formations et la ligne d'alerte

- Nhood diffuse une culture éthique forte, notamment à travers des formations en lien avec la prévention de la corruption et gestion des conflits d'intérêts y compris auprès des collaborateurs les plus exposés.
- Nhood a mis en place un dispositif d'alerte pour prendre en charge tous les signalements de doutes, d'interrogations ou de violation de la loi et/ou du Code de conduite éthique des affaires et des partenaires. Le fournisseur s'engage à promouvoir la ligne d'alerte Nhood auprès de ses collaborateurs et de sa chaîne de sous-traitance lorsqu'il agit pour le compte Nhood ou à mettre en place des canaux permettant aux communautés affectées de faire remonter leurs préoccupations. Elle est consultable via le lien : speakup.nhood.org.
- Nhood attend de ses fournisseurs qu'ils agissent de même envers leurs propres collaborateurs, fournisseurs et chaîne de sous-traitance.



Développer des relations à impact positif avec les partenaires et assurer la durabilité

La fonction Achat est en relation avec de nombreux opérateurs économiques. Nhood souhaite entretenir avec chacun d'entre eux des relations mutuellement bénéfiques, favorables au développement de relations collaboratives.

La Direction des Achats conseille, coordonne les différents métiers et contribue ainsi à la performance de Nhood et de ses clients. L'acheteur dédié à la relation commerciale est le coordinateur unique et le point de contact privilégié du fournisseur ou candidat.

Nhood favorise et développe les échanges avec son écosystème, en mettant en place les principes suivants :

- Nhood facilite le pré-référencement des acteurs économiques à son panel de fournisseurs potentiels, grâce à sa plateforme de référencement dédiée. Ainsi, ces acteurs pourront être appelés à participer aux appels d'offres, après validation par la Direction des Achats.
- Dès le référencement, des due diligences sont effectuées à travers des questionnaires qui sont transmis afin de vérifier l'adéquation des pratiques du fournisseur avec les exigences de Nhood.
En cas de non-adéquation, un retour vers le fournisseur est effectué afin de mettre en place un plan d'amélioration.
- Des rencontres organisées avec les opérateurs économiques, en dehors des périodes de consultation dans une démarche de veille régulière sur les évolutions du marché mais également pour permettre de connaître Nhood, ses missions et ses services.
- Le développement d'une relation de proximité avec les fournisseurs de nos achats stratégiques.
- Nhood contribue au développement territorial en soutenant l'emploi local et en incluant le recours à des sociétés du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (insertion professionnelle, secteur du travail protégé).
- Nhood assure un accompagnement et un suivi de ses fournisseurs via :
 - Un bilan effectué pour évaluer la qualité de(s) la prestation(s) réalisée(s) et le respect des règles de sécurité de Nhood (charte chantier responsable, charte santé et sécurité de chantier, ...).
 - Un point annuel sur l'évolution de la maturité RSE et les axes d'amélioration envisager pour répondre à la stratégie RSE Nhood.
 - Un échange continu concernant les préoccupations et la relation client-fournisseur dans son ensemble.



Dans le cadre de notre processus de consultation, Nhood met en place des règles fonctionnement suivantes :

- L'appel d'offres est incontournable dès lors que le montant d'achat est > à 20K€ annuel ou lors d'un achat unique.
- L'égalité de traitement entre tous les candidats est garantie, avec le même accès aux documents, et informations indispensables pour permettre la réponse des fournisseurs. Les délais sont identiques pour tous les candidats. Au sein du cahier des charges, les précisions relatives au mode de communication et aux étapes de l'appel d'offres sont précisées.
- Le besoin est défini et les caractéristiques de l'achat sont formalisés dans le cahier des charges. Nhood permet aux candidats de proposer les offres alternatives les plus adaptées. Celles-ci pourront être envisagées au cas par cas.

A chaque étape de l'appel d'offres, Nhood s'engage à assurer une clarté dans ses choix et ses critères de décision.

En synthèse, le processus suit ces grandes étapes:

Nhood adresse ses éléments d'appel d'offres par écrit.

Les due diligences des tiers sont menées selon les principes exposées dans les sections précédentes.

Les candidats adressent leur dossier de réponse par écrit. Les offres peuvent donner lieu à une ou plusieurs soutenances orales selon l'importance du sujet et le besoin de précision.

Les rencontres avec les opérateurs susceptibles d'être candidats à la consultation se font en présence d'un minimum de deux collaborateurs de Nhood. La société s'engage au respect des personnes durant toutes les phases du processus d'achat.

Une communication auprès de tous les candidats, qu'ils aient remporté ou non l'offre est effectuée.



Assurer la maîtrise des risques

La maîtrise des risques court-terme et long terme est stratégique pour assurer une relation durable entre les différents acteurs. Dans le contexte spécifique de la mission de Nhood, agissant essentiellement pour le compte de ses clients mandants, et ses objectifs de bonne gestion, elle implique une analyse accrue des risques juridiques, opérationnels, budgétaires et financiers.

Dans cette optique, Nhood met en œuvre les évaluations décrites en chapitre 1 et 2 et attend de chacune des parties en présence une coopération parfaite.

De plus, Nhood s'engage à appliquer les principes suivants :

1/ Garantir la sécurité juridique des acquisitions et des usages

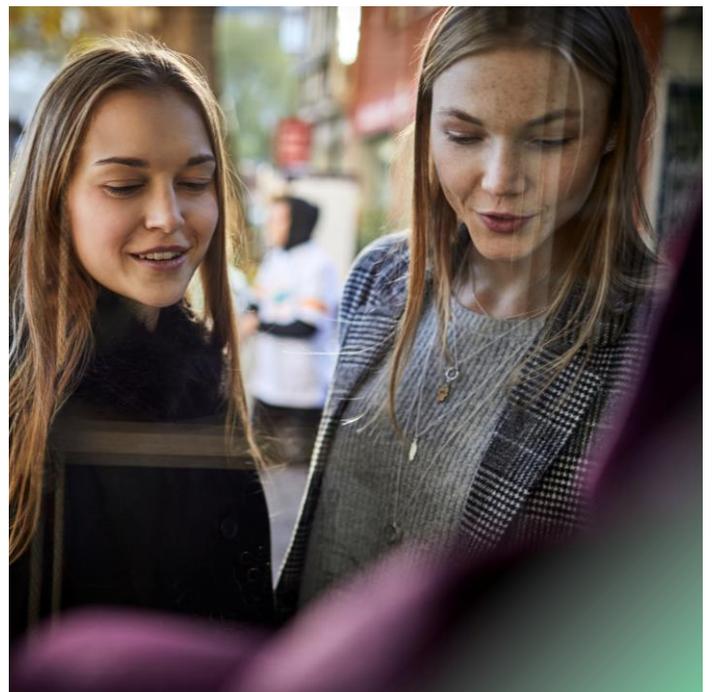
Au niveau des achats, la sécurité juridique implique de :

- Respecter les obligations réglementaires
- Sécuriser l'exécution des marchés au moyen de clauses contractuelles spécifiques, propres à chacun d'eux, assises le cas échéant sur les Cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables.

2/ Contribuer à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et financiers

La fonction Achats participe à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et financiers en appliquant les principes suivants :

- Identifier et gérer les situations de dépendances avec les fournisseurs
- Définir clairement les caractéristiques des achats.
- Définir le fonctionnement opérationnel du marché et son modèle économique - (forme des prix, processus de commande, etc.).
- Valider et respecter les délais de paiement préalablement établis avec les fournisseurs.
- Anticiper les aléas d'exécution, leurs impacts et définir les principaux mécanismes permettant le traitement sécurisé de ces événements tant pour Nhood que pour son fournisseur.
- Définir des exigences de qualité, les indicateurs nécessaires à leur contrôle et les modalités de suivi.
- Mettre en œuvre nos processus achat, auditables et conformes aux standards professionnels avec l'ambition d'obtenir une certification ISO 9001.
- Veiller au respect mutuel des engagements et à la qualité des prestations par le biais d'un suivi de l'exécution des marchés coordonné par l'acheteur référent.



Références documentaires

Code éthique des partenaires et des affaires

Stratégie RSE NHOOD

Charte chantiers responsables

Charte santé / Sécurité de chantiers



Formalisation de l'adhésion

Nom de l'entreprise :

Je soussigné(e), confirme avoir pris connaissance et adhérer à la Politique Achats Responsables Nhood.

Le fournisseur se fait fort de mettre en place des processus d'engagement auprès de ses collaborateurs et de leurs représentants autour des engagements attendus.

Tout manquement aux engagements explicités, et selon la gravité de ce manquement pourra entraîner la résiliation du contrat.

Date :

Signature :